

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2023-31A

Séance du 25 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi vingt-cinq mai à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 16 mai 2023 qui a été adressée par mail le 16 mai 2023.

**Présents** : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Yann ROTA, Gilbert CERUTTI, Sylvie LEFEBVRE, Thierry JANIER-DUBRY, Bertrand MONOT, Céline COLAS (8)

**Excusé** : Yann PATULA donne pouvoir à Yann ROTA (1)

**Absent** : Cédric CHARRIERE (1)

**Nombre de membres en exercice** : 10

**Date de convocation** : 16/05/2023

**Nombre de membres présents** : 8

**Date de l'affichage** : 30/05/2023

**Nombre de membres votants** : 8 + 1 = 9

**Secrétaire de séance** : Yann ROTA

**Objet : aménagement lotissement En Mal Pommier-financement définitif (valant quitus)**  
**Annule et remplace délibération 39328-2023-34 suite erreur de transcription sur les membres présents et la date de la convocation sans conséquence directe sur la légalité de la délibération concernée**

Le Conseil municipal,

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celles du :

- 16 novembre 2015 confiant au SIDEC la réalisation de cette opération et approuvant la convention annexée rappelant les modalités et conditions d'intervention du SIDEC ;
- 17 septembre 2018 approuvant le projet de travaux ainsi que le plan de financement correspondant arrêté à la somme de 485 970.72 € HT ;

Vu les procès-verbaux de réception des travaux constatant leur achèvement en conformité avec le projet arrêté par la commune ;

Vu le décompte général et définitif des dépenses réelles présenté par le SIDEC, Soit 371 713.43 € TTC ;  
Dont le montant de la TVA est égal à 61 952.22 €

Vu l'état récapitulatif du financement mis en place à ce jour soit 371 713.43 € TTC ;

**MONTANT DU SOLDE DE 0 € TTC**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le décompte général et définitif des dépenses annexé à la présente délibération et prend acte du financement déjà réalisé,
- Prend note que le financement est réalisé en totalité et que le solde de cette opération s'élève à zéro euro.
- Prend acte que cette délibération donne quitus au SIDEC mandataire.

POUR : 9 voix

Ainsi délibéré le 25 mai 2023, pour expédition conforme.

**Délibération 39328-2023-31A adoptée à l'unanimité**

Le secrétaire de séance,  
Yann ROTA



Le Maire,  
Isabelle TISSOT